

COMMUNIQUE DU MINISTRE DES MINES ET DES ENERGIES

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par son Excellence Monsieur le Président de la République pour la riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et sur ses hautes instructions, le Ministre des Mines et des Energies communique:

Pour compter du 1^{er} avril 2020, et ce pour une durée de trois (3) mois, sur toute l'étendue du territoire national :

La tranche sociale de la facturation d'électricité, correspondant à une consommation de 0 à 40 kWh, est rendue gratuite pour les clients postpayés comme prépayés ayant souscrit à un abonnement 2 fils, 10A maximum et dont l'usage est exclusivement domestique ;

Le Ministre invite toute la population au respect scrupuleux des règles d'hygiène et de sécurité recommandées par le gouvernement.

Fait à Lomé, le 06 avril 2020



Dédèriwè ABLY-BIDAMON